



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 1^{er} Février 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 8.1.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, M. Daniel HUOT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : D. HUOT

Mandataires : P. CONTOZ

**Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018 - 2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 €
	Montant du CP 2017 : 2 190 000 €
	Montant de l'opération : 107 166 € répartis comme suit :
	- AAPEL PO : 96 406 € - PAMELA : 3 075 € - AAPEL PB : 7 685 €
Sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022	

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 14 nouvelles demandes de subvention de propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 99 481 € et d'une demande de subvention de 7 685 € d'un propriétaire-bailleur pour la réhabilitation d'un logement à loyer maîtrisé.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : plafonds de ressources Anah, gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000 €	25%	3 000 €
de 30 à 35%	14 000 €	30%	4 200 €
de 35 à 40%	16 000 €	35%	5 600 €
au-delà de 40%	18 000 €	40%	7 200 €
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation (< 96 kWh/m²/an) • 1 500 € par logement • Si atteinte du niveau BBC-Neuf (< 60 kWh/m²/an) • 2 000 € par logement 		

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Rénovation globale » : 5 dossiers

Mme SADOSKY Sylvie
9 rue du Clos Menuey à CHEMAUDIN ET VAUX
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 425 €

M. et Mme VIRET Benoît et Maud
7 rue Louis Pergaud à POUILLEY LES VIGNES
Propriétaires-occupants modestes
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 050 €

M. et Mme MONTI Jérôme et Aurore
3 rue des Frères Maire à SAONE
Propriétaires-occupants modestes
Classe F initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 550 €

M. et Mme BROCCETTO Alain et Marie-France
10 rue de Loumenne à ROCHE LEZ BEAUPRE
Propriétaires-occupants modestes
Classe F initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 075 €

M. et Mme HINCELIN Arnaud et Valérie
22 rue de Chalezeule à BESANCON
Propriétaires-occupants modestes
Classe C initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 050 €

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Rénovation par étapes » : 3 dossiers

M. MIGEON GALLAND Martin et Mme RAMEY Karine
3 chemin de Baume à BESANCON
Propriétaires-occupants très modestes
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

M. HUMBERT Clément et Mme CARONE Florence
6 rue Paul Dubourg à BEURE
Propriétaires-occupants très modestes
Classe E initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

Mme PERROT Claire
6 rue de Voide à MONTFERRAND LE CHATEAU
Propriétaire-occupant très modeste
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 1 dossier

M. et Mme FRESARD Jean-Phillippe et Caroline
2 route de Quingey à VORGES LES PINS
Propriétaires-occupants très modestes
Classe F initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 4 dossiers

M. MOUCHET Jean
2 lot les Crouzots à POUILLEY LES VIGNES
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 6 061 €

M. et Mme EL ABDIOUI Khalid et Btissam
3 rue des Griottes à AVANNE AVENEY
Propriétaires-occupants très modestes
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 670 €

Mme BESSON Marie
22 rue du Coteau à BESANCON
Propriétaire-occupant modeste
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

M. GRUBER Anthony et Mme STOCKLINN Mathilde
6 bis rue de la Riette à VORGES LES PINS
Propriétaires-occupants modestes
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 400 €

Ces 13 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 96 406 €.



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 13 dossiers = 53 %
Montant des travaux générés : 468 436 €
Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
8,43 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur. Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur SOLiHA en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 900 €.*

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement.

Délibérations de référence : les modalités de l'aide PAMELA ont été fixées par délibération du 26 juin 2014 modifiées par délibération du 19 mai 2016 « Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon ».

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 500 € pour un gain de performance énergétique supérieur à 25 % en copropriété et supérieur à 40 % en maison individuelle,
- 3 000 € pour l'atteinte de performance énergétique « BBC Rénovation globale ».

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique). Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée avant et après travaux, dans la limite de son coût réel et plafonné à 200 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Rénovation globale » : 1 dossier

M. PICARD Frédéric et Mme GROSJEAN Catherine
34 rue de Verdun à BESANCON
Propriétaires-occupants revenus moyens
Classe F initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 075 €

Cette nouvelle demande de subvention correspond à un montant prévisionnel* de 3 075 €.

* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.

III. Demande de subvention pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer maîtrisé

↳ M. DUBOIS-BOUDAUX Jean-Marie - NOIRONTE

Opérateur AMO : association SOLIHA

Objet : demande de subvention pour la **rénovation d'un logement très dégradé** situé 4, rue de la Corvée à NOIRONTE. Ce logement affichera une **performance énergétique « BBC Rénovation globale »** après travaux.

Type de bâti : immeuble de 1870

Nature de l'opération : 1 LCS (logement à Loyer Conventionné Social)

Niveau de loyer (hors charges) :

- 480 € pour une surface habitable de 86,70 m² (T4 en duplex)

Montant HT des travaux : 103 091 €

Dépense subventionnable HT : 30 739 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

Classe initiale G - Classe C atteinte après travaux

Subvention prévisionnelle : 7 685 €

(Une participation complémentaire de 300 € correspondant à 80 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur).

Autres financements :

- Anah : 32 368 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 39 % du montant HT des travaux

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur :

- les 13 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 96 406 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 3 075 €,
- la demande de subvention AAPEL propriétaire bailleur de M. DUBOIS-BOUDAUX, pour un montant de 7 685 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçue le - 9 FÉV. 2018

Centre de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président